

Communiqué

Relatif à la tenue de la première session de la Commission consultative chargée d'émettre un avis sur la délivrance de la carte du professionnel du cinéma

Le Centre Cinématographique Marocain annonce la tenue de la première session, au titre de l'année 2026, de la Commission consultative chargée d'émettre un avis sur la délivrance de la carte du professionnel du cinéma, **les 27 et 28 juillet 2026**, au siège du Centre Cinématographique Marocain.

Les travaux de cette session seront consacrés à l'examen des dossiers soumis à la Commission et à l'émission d'un avis sur leur conformité aux conditions légales et réglementaires requises pour l'obtention de la carte du professionnel du cinéma, conformément aux dispositions de la loi n° 18.23 relative à l'industrie cinématographique et à la réorganisation du Centre Cinématographique Marocain, du décret n° 2.25.485 relatif au label « Studio », à la carte du professionnel du cinéma et aux catégories d'activités professionnelles liées à l'industrie cinématographique, ainsi que de l'arrêté du ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication n° 2194.25 fixant la liste des catégories d'activités professionnelles liées à l'industrie cinématographique.

Le Centre Cinématographique Marocain adressera, par courrier électronique, des convocations aux professionnels concernés afin qu'ils se présentent à des entretiens avec les membres de la Commission.

